

Ten France (POITIERS)
Le 30/01/2026 – V1_2026

Formation ACTUALITE PAIE SPECIALISTE 2026 Poitiers

Public

Dirigeants et gestionnaires du personnel (DRH, DAF, RRH, assistant(e) RH, gestionnaires des payes...).
Disposer d'une connaissance de base de la paie et/ou d'une expérience pratique des ressources humaines est un plus.

Prérequis

Aucun prérequis

Equipement requis

Pour le suivi par visioconférence, obligation de disposer d'un outil informatique (ordinateur...) équipé de caméra et micro.

Accessibilité



Nos séances sont accessibles à différents types de handicap. Contacter le référent handicap (cf référents Qualiopi) avant la conclusion de la convention pour vérifier les possibilités d'adaptation.

Certifié QUALIOPI

Dans la catégorie « Actions de formation »



4 séances



28 h
(4 x 7 h)



Inter-Entreprises
Présentiel et
distanciel

Lieu (pour le présentiel) : TEN France – 24 bis rue Victor Grignard - 86000 POITIERS

Distanciel : Visioconférence en direct via teams

Inscription

AU PLUS TARD LE : 27 FEVRIER 2026

Bulletin d'inscription à adresser par mail à : formation@tenfrance.com

Inscription confirmée par mail, envoi de la convention de formation et de la convocation comportant les modalités du déroulement de la formation.

- Envoi d'un accès à l'espace entreprise réservé au correspondant formation
- Envoi d'un accès à l'espace apprenant réservé au stagiaire

Dates et heures*

Séance 1	10 mars 2026	9h-12h30 / 14h-17h30
Séance 2	16 juin 2026	9h-12h30 / 14h-17h30
Séance 3	22 septembre 2026	9h-12h30 / 14h-17h30
Séance 4	8 décembre 2026	9h-12h30 / 14h-17h30

* En cas d'indisponibilité d'une majorité de stagiaires à une séance, il pourrait exceptionnellement être envisagé un changement de date / d'horaires.

Tarif individuel

Cycle complet

Prix par stagiaire

**2260.00 € HT
(2712.00 € TTC)**

A la séance

Prix par stagiaire

**595.00 € HT / séance
(714.00 € TTC)**



Objectifs pédagogiques

- Connaître les nouvelles réglementations et évolutions en droit du travail appliquée à la paye et en droit de la sécurité sociale en vue d'une gestion optimale du personnel.
- Être capable d'appliquer ces réglementations dans l'entreprise, de la manière la plus adaptée possible.

Contenu de la formation

Le contenu des parties "actualité législative et réglementaire" et "actualité jurisprudentielle" est déterminé au fur et à mesure de l'année en fonction de l'actualité paye. Les thèmes pratiques, pour la plupart, sont également fixés au regard des évolutions législatives.

LES THEMES PRATIQUES

Les thèmes pratiques envisagés en 2026, sous réserve de l'actualité législative et/ou jurisprudentielle de l'année qui justifierait de modifier le programme, seraient :

- ✓ Séance 1 : Réduction de cotisations
- ✓ Séance 2 : Les congés payés
- ✓ Séance 3 : Frais professionnels et avantages en nature
- ✓ Séance 4 : Epargne salariale

Animation & moyens pédagogiques

Formation animée par un avocat associé du Cabinet TEN France spécialisé en droit du travail, droit de la sécurité sociale et protection sociale, **Maître Benoît TRIPON**.

Toutefois, des intervenants autres que celui mentionné ci-dessus, et appartenant au secteur conseil social de TEN FRANCE pourront être amenés à animer certaines des séances, en cas d'indisponibilité de l'animateur habituel.

Chaque séance, sur la base d'un support écrit, comporte :

- L'analyse de textes récents (législatifs ou réglementaires) en matière de droit du travail/sécurité sociale et protection sociale et leurs implications dans l'entreprise ;
- L'étude d'un thème/ cas pratique, destiné à rappeler certains points de réglementation et leur application ;
- L'analyse de décisions de justice (jurisprudences) et leur traduction concrète dans l'entreprise.

Chaque séance est basée sur des échanges avec l'animateur, pour savoir comment traduire concrètement cette réglementation dans l'entreprise.

Le formateur répondra aux questions posées en lien avec la formation.

⋮ Suivi des présences & certificat de réalisation

Le stagiaire devra se connecter sur l'espace apprenant pour signer l'émargement et attester de sa présence.

Pour une formation en visioconférence : la présence est également contrôlée par l'intervenant(e). **Le stagiaire devra activer sa webcam** et s'identifier avec ses prénom et nom lors de la connexion à la session.

Remise d'un certificat de réalisation et des feuilles de présence en fin de formation sur la base de l'émargement, disponibles sur les espaces « apprenant » et « entreprise ».

⋮ Evaluations & Satisfaction

Evaluations par le stagiaire (espace apprenant) :

- Lors de la séance 1 à 4, une évaluation des apprentissages sera opérée par un **CONTRÔLE DES CONNAISSANCES** acquises par le stagiaire sur la base d'un questionnaire et dont la correction sera effectuée collectivement.
- A CHAUD, dès la fin de la formation (séance 4), pour mesurer la satisfaction et la perception de l'évolution de ses compétences par rapport aux objectifs de la formation.
- A FROID, de 45 à 60 jours environ après la formation pour valider le transfert de ses acquis en situation de travail.

Evaluation par le responsable hiérarchique (espace entreprise) :

- A FROID, de 45 à 60 jours environ après la formation pour valider le transfert des acquis du collaborateur (stagiaire) en situation de travail.

⋮ Contacts

SUIVI ADMINISTRATIF DE LA FORMATION

(pour toute information sur inscription, convention, accès extranet, documents mis à disposition, facturation...)

Magali CARTRON, assistante formation

① 05 19 09 01 43 @ formation@tenfrance.com

INTERLOCUTEUR PEDAGOGIQUE

Benoît TRIPON, avocat associé

① 05 49 55 80 75 @ btripon@tenfrance.com

⋮ A noter

Sont disponibles sur notre site internet <https://www.tenfrance.com/formations.htm> :

- Notre règlement intérieur formation
- Nos conditions générales de vente
- Notre livret d'accueil formations
- Le certificat Qualiopi

⋮ Référents Qualiopi

- *Référent pédagogique* : Alexandra SERVOUZE MERCIER, avocate associée Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et protection sociale
- *Référent handicaps* : Benoît TRIPON, avocat associé Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale et protection sociale
- *Référent administratif* : Fabienne JAMMES, assistante juridique